

Aux représentants des médias

REMISE DE LA PÉTITION

POUR LE BIEN DES ÉLÈVES FRIBOURGEOIS : DES EFFECTIFS PERMETTANT UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ AU SECONDAIRE SUPÉRIEUR !

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fribourg, le 5 février 2020

Chère Madame, Cher Monsieur,

La Direction de l'instruction publique de la culture et du sport du canton de Fribourg (DICS) a procédé jusqu'au 31 janvier 2020 à une consultation sur le Règlement d'application (RESS) de la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), entrée en vigueur le 1^{er} août dernier.

Le RESS proposant des effectifs maximaux et moyens par classe trop élevés, les milieux pédagogiques fribourgeois¹ ont lancé parallèlement à la consultation une pétition demandant d'abaisser au secondaire supérieur (S2) les effectifs maximaux de 27 à 24 élèves par classe en cours de base, les effectifs moyens de 22 à 21 élèves et les effectifs moyens des classes à option de 17 à 16 élèves. Ce dernier chiffre étant celui qui était en vigueur avant les Mesures structurelles et d'économies, appliquées spécialement à l'enseignement. Lesquelles ne se justifient plus au vu de l'enrichissement continu de la fortune cantonale.

Résultats de la pétition

Entre le 17 décembre et le 31 janvier, près de 3'000 personnes (2'994 pour être exact au soir du mardi 4 février) : citoyens, parents, enseignants, étudiants, concernées par le maintien et le développement de la qualité de l'école ont signé cette pétition ! Il s'agit par conséquent d'un soutien massif pour donner à l'enseignement au S2 des conditions-cadres que les acteurs de l'enseignement secondaire post-obligatoire fribourgeois méritent. Il s'agit aussi d'un signal fort adressé à la DICS qui semble, pour l'heure, faire la sourde oreille à une demande pourtant partagée tant par les milieux pédagogiques que par les partis politiques.

Nos principaux arguments

Indiquons tout d'abord qu'avant 1991 (*Arrêté du 1^{er} juillet 1986 sur les effectifs des classes du degré secondaire supérieur dépendant du Département de l'instruction publique*), le nombre maximum était de 25 élèves en cours de base (art.1) et que l'effectif moyen pour les cours à option était de 12 élèves (art.5). Nous sommes donc en régression en termes de conditions-cadre depuis 1991. Nous avons maintenant l'occasion de revenir à des effectifs plus raisonnables. Au vu du rythme des révisions législatives, cette occasion ne se représentera plus

¹ AFPESS (Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire supérieur), FAFE (Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants), SSP (Syndicat des services publics), Comité de l'association des parents d'élèves francophones du Collège Sainte Croix, Association des professeurs du Collège Saint Michel, Comité des professeurs du Collège de Gambach, Comité des délégués du Collège Sainte Croix.

avant longtemps.

Soulignons ensuite que Fribourg, avec ses 27 élèves, a l'effectif maximal le plus haut inscrit dans les lois cantonales (*Enquête CDIP/IDES auprès des cantons 2018-2019*). La moyenne suisse des *maxima* inscrits dans la loi est de 24 élèves par classe. La pétition ne demande par conséquent pas la lune, mais de simplement situer le canton dans la moyenne helvétique actuelle.

C'est d'ailleurs ce que recommandaient les partis politiques fribourgeois qui se sont prononcés sur les effectifs de classe lors de la consultation sur la révision de la LESS en 2017 et qui proposaient des *maxima* variant entre 22 et 24 élèves en cours de base. Il est intéressant ici de rappeler que le PDC, le parti du directeur de la DICS, écrivait lors de la consultation : « *L'effectif des classes ne saurait en aucun cas dépasser 24 élèves. Il y va de la qualité des études et du traitement individuel de chaque étudiant.* » Il est aujourd'hui difficile de comprendre, si ce n'est à faire prévaloir les arguments financiers sur les questions pédagogiques, comment le directeur de la DICS, Monsieur Jean-Pierre Siggen, peut se situer à ce point au-delà des *maxima* considérés par son propre parti comme une limite à ne pas franchir.

Insistons enfin sur ceci : avoir 26 ou 27 élèves en classe, voire dans certains cas exceptionnels 28, signifie un dépassement des capacités d'accueil et d'équipements pour la plupart des établissements fribourgeois, les salles ayant été conçues pour un maximum de 24 à 25 élèves. Avoir un tel effectif empêche un enseignement qui favorise des apprentissages de qualité et nuit à long terme au maintien et au développement de l'excellence de la formation fribourgeoise, si souvent vantée par le Conseil d'État comme un atout du canton. C'est là ce qui a probablement retenu l'attention de commissions d'école qui — selon nos sources — se sont comme nous prononcées pour un abaissement de l'effectif maximum à 25 ou 24 élèves, dans le cadre de la réponse à la consultation qui vient de s'achever.

Nos demandes

Forts de l'appui massif reçu au travers de notre pétition, forts de nos arguments, nous demandons au Conseiller d'État directeur de la DICS, Monsieur Jean-Pierre Siggen, l'ouverture rapide de négociations avec les différents partenaires sociaux ayant porté la pétition, afin d'abaisser les effectifs d'une manière concertée.

Contacts :

Emmanuel Mejía président AFPESS (079 946 44 42) Virginie Burri secrétaire syndicale SSP-enseignement (079 888 40 56)

Quelques exemples de citations de signataires

« J'ai actuellement une classe de 27 personnes en arts visuels. Je n'ai pas le temps de faire le tour de tous mes élèves et de leur apporter l'enseignement individualisé que demande cette branche. Ce n'est pas gérable. »

« Enseignant retraité du secondaire I et II, je soutiens cette pétition. Des classes à effectifs trop importants péjorent la qualité de l'enseignement et du contact élèves-professeurs. Expérience vécue. »

« J'enseigne les arts visuels à l'ECGF, cette année avec une majorité de mes classes à 25 élèves. Je pourrais écrire une longue liste sur ce qui ne va plus. Je résume ici : c'est ingérable, surtout dans ma branche, cela engendre un travail de moindre qualité et une grande fatigue pour tous. Il est indispensable et urgent que ça bouge. »

« Je signe parce que je sais de longue expérience (35 ans !) que l'on peut soigner la relation pédagogique dans des classes à petits effectifs et que la qualité va de pair avec de bonnes conditions d'enseignement. »

« Je signe parce que j'ai une petite-fille d'une année bientôt et je tiens à ce qu'elle puisse s'épanouir à l'école. Ma nièce souffre du fait que les maîtresses n'ont pas le temps à cause du nombre élevé d'enfants par classe »

« Les professeurs ont une grande expérience de leur travail. Et si leur demande est de plafonner à 24 élèves maximum c'est pour un souci d'efficacité pour les étudiants. Former la relève de notre société dans de bonnes conditions est signe de responsabilité de leur part, de celle de l'État, des politiques et/ou de tous les acteurs de ces décisions. »

« Je signe parce qu'étant sourde d'une oreille, j'ai fait mon école primaire en étant dans une classe de 31 élèves. La classe était très bruyante, non pas parce que les élèves criaient, mais à cause du bruit qu'il peut y avoir dans une classe. J'étais tout le temps fatiguée quand je rentrais à la maison et j'étais contente de retrouver du calme ! L'enfer, c'était pour la dictée, je ne comprenais des fois pas ce que la maîtresse nous disait. Lorsque je suis passée au CO, nous n'étions plus que 18 élèves dans une classe et cela m'a beaucoup soulagé. J'étais moins fatiguée, j'arrivais mieux à me concentrer et grâce à cela j'ai pu passer en classe supérieure. »

« Je signe car ma fille au CO a été en 2ème année dans une classe avec 31 élèves sans mesure de soutien (pardon : partage de la classe pour le dessin et le cours d'informatique car pas de places suffisantes dans ces classes) Et en 3ème : 27-28 élèves, les enseignants ne pouvant s'investir leur disaient si mon cours ne vous intéresse pas dormez ! Merci les réformes nos enfants catalogués EB G PG suivant les collèges sont des ados avec des soucis d'ados. Des humains normaux et non des machines. »

« Je signe car je suis convaincu que les défis – tant écologiques qu'économiques – à relever par la prochaine génération imposent à nos jeunes une ouverture d'esprit ainsi que des compétences qu'ils ne pourront acquérir que si leur formation est parfaitement adaptée. Et étant enseignant moi-même, je peux affirmer que des classes trop grandes érodent justement cette qualité de formation recherchée. »

« Eine Obergrenze von 24 Schülerinnen und Schülern ist kein Luxusanspruch, sondern entspricht den infrastrukturellen Bedingungen. »

« Maximal 27 Schüler pro Klasse einfach zuviel sind. ..»